

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/85ae5aca-7846-4c39-ad80-abe7f23a25f1>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/85ae5aca-7846-4c39-ad80-abe7f23a25f1> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Gouézel \(Gouézel\), Antoine](#)

Date de soutenance : 28-11-2011

Directeur(s) de thèse : [Crocq Pierre](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Coordination, Hiérarchie, Défaillance, Enrichissement sans cause, Obligation plurale, Condition, Opérations juridiques à trois personnes, Sûretés, Solidarité, France, Subsidiarité (droit)

Mots-clés :

- Solidarité (droit) - France
- Conditions (droit) - France
- Sûretés (droit) - France


Résumé : Subsidiarité de l'action en enrichissement sans cause, vocation subsidiaire du droit commun, demande subsidiaire, subsidiarité de l'obligation des associés de société à risque illimité, etc. : la subsidiarité est récurrente en droit privé. Pourtant, le mécanisme qu'elle met en oeuvre n'est pas clairement perçu. La subsidiarité met de l'ordre dans le droit : elle est une technique de coordination d'éléments concurrents, qui subordonne à la défaillance de l'élément appelé premier l'accès à l'élément qualifié de subsidiaire. Tant que l'élément premier n'est pas défaillant, c'est-à-dire tant qu'il peut produire son effet juridique, l'élément subsidiaire est bloqué. La subsidiarité a pour finalité d'instaurer une hiérarchie entre les éléments concernés : elle affirme la primauté de l'élément premier, vu avec faveur, sur l'élément subsidiaire, qui est une solution de secours. Ce mécanisme trouve une application majeure en matière d'obligation. Une obligation est subsidiaire lorsqu'elle est subordonnée à la défaillance d'une autre obligation ; elle est ainsi affectée d'une condition suspensive. Le débiteur premier est celui dont le paiement normal est attendu, le débiteur subsidiaire celui dont l'intervention est vue comme pathologique. Le débiteur subsidiaire peut opposer toutes les exceptions qui attestent de ce que l'obligation première n'est pas défaillante. Pour agir contre le débiteur subsidiaire, le créancier doit établir cette défaillance, qui est définie de manière variable selon les hypothèses. L'obligation subsidiaire tient une place importante dans les opérations juridiques à trois personnes ; elle permet également de porter un regard nouveau sur la solidarité.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2011PA020062
Type de ressource : Thèse